

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 20 mars 2017 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Rousseau (Luc), vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en tant que représentant de l'Etat, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 20 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU